

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 09.07.99.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la demande : 12.01.01 Bulletin 01/02.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : SIEGES DE FRANCE — FR.

⑦2 Inventeur(s) : PERONNET HUGUES.

⑦3 Titulaire(s) :

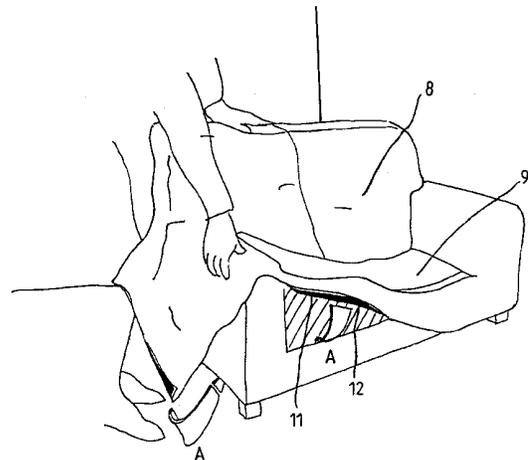
⑦4 Mandataire(s) : CABINET HERRBURGER.

⑤4 SIEGE TEL QUE FAUTEUIL OU CANAPE EQUIPE D'UNE HOUSSE AMOVIBLE AINSI QUE HOUSSE AMOVIBLE DESTINEE A UN TEL SIEGE.

⑤7 Siège tel que fauteuil ou canapé équipé d'une housse amovible ainsi que housse amovible destinée à un tel siège caractérisé en ce que :

- l'ossature du siège est revêtue, au moins sur des tronçons de sa surface, d'un tissu présentant des propriétés agrippantes, notamment du type velours, aiguilleté ou mailles, et

- la housse amovible (8) a une géométrie adaptée à celle du siège et est équipée, côté envers, de bandes autoagrippantes (12) coopérant avec le tissu présentant des propriétés agrippantes garnissant l'ossature du siège pour permettre sa fixation et son accrochage en lui donnant un aspect tendu.



La présente invention concerne un siège tel que fauteuil ou canapé constitué par une ossature équipée d'une housse amovible et garnie de coussins.

Les fauteuils et canapés classiques sont garnis
5 d'un revêtement en tissu (coton, velours, ...) ou cuir fixé « à demeure » en particulier par agrafage, donc pouvant être parfaitement adapté à l'ossature et tendu sur celle-ci, ce qui permet d'obtenir une esthétique irréprochable, mais entraîne des problèmes au niveau du nettoyage. De plus, lorsque le
10 consommateur souhaite modifier le style de son intérieur, notamment en fonction de la saison, ou s'est lassé du coloris ou du motif choisi primitivement, il ne lui est pas possible de changer de façon simple le revêtement de ses sièges ou canapés.

15 Pour remédier à ces inconvénients, on a déjà proposé d'équiper des sièges de housses amovibles qui présentent l'avantage de pouvoir être, d'une part, très facilement enlevées et remises en place pour permettre leur nettoyage (lavage en machine ou nettoyage à sec selon la nature des
20 tissus), et d'autre part, échangées aussi souvent que le souhaite le consommateur qui peut même acquérir plusieurs housses de différents coloris lors de l'achat du siège.

Les housses déhoussables actuellement sur le marché présentent toutefois l'inconvénient d'être réalisées en
25 un tissu présentant de nombreuses fronces et une finition de type jupette à leur partie inférieure et donc d'avoir une fois mises en place sur l'ossature un aspect « froissé » peu attractif pour de nombreux consommateurs qui préfèrent nettement un revêtement présentant un aspect tendu similaire à ce-
30 lui des sièges classiques.

Il est en outre à noter que les housses déhoussables actuellement proposées aux consommateurs ne sont pas
fixées sur l'ossature du siège mais uniquement « empochées » sur celle-ci en étant et le cas échéant maintenues avec des
35 flots, c'est-à-dire des petits rubans noués au niveau de leur partie inférieure.

En conséquence, les seuls fauteuils ou canapés présentant un aspect tendu actuellement sur le marché corres-

pondent aux sièges classiques dont le revêtement est fixé par agrafage.

La présente invention a pour objet de combler cette lacune en proposant un siège tel que fauteuil ou canapé
5 équipé d'une housse amovible présentant un aspect tendu similaire à celui des sièges classiques sans en présenter les contraintes, c'est-à-dire pouvant être très facilement enlevée pour permettre son entretien ou son remplacement par une autre housse ayant une esthétique différente.

10 A cet effet, l'invention concerne un siège du type susmentionné, comportant une ossature munie, d'une part, d'une partie d'assise reposant de préférence sur des pieds et comportant deux surfaces principales essentiellement rectan-
15 gulaires s'étendant horizontalement, à savoir une surface supérieure ou surface d'assise et une surface inférieure ou surface d'appui ainsi que des faces annexes et, d'autre part, d'un dossier et le cas échéant de deux accoudoirs.

Selon l'invention, un tel siège est caractérisé en ce que son ossature est revêtue, au moins sur des tronçons
20 de sa surface, d'un tissu présentant des propriétés agrippantes, notamment du type velours, aiguilleté ou mailles, et est garnie d'une housse amovible qui présente une géométrie adaptée à celle du siège et est équipée, côté envers, de bandes auto-agrippantes coopérant avec le tissu présentant des pro-
25 priétés agrippantes pour permettre sa fixation et son accrochage en lui donnant un aspect tendu.

Cet aspect particulièrement attractif pour le consommateur peut être obtenu grâce à la tension du tissu constitutif de la housse et au maintien de celui-ci sur
30 l'ossature en des points précis.

Selon une caractéristique préférentielle de l'invention, la surface d'assise et la surface d'appui de la partie d'assise sont revêtues de tissu présentant des propriétés agrippantes, au moins sur leur périphérie.

35 La présence de ce tissu agrippant permet de tendre uniformément la housse, en particulier autour de la surface d'assise, au niveau des faces annexes entourant celle-

ci, de la partie inférieure du dossier et le cas échéant à l'intérieur des accoudoirs.

Conformément à l'invention, il est également essentiel que la housse soit maintenue et parfaitement tendue au niveau de la périphérie de la surface d'appui : dans ce but et selon une autre caractéristique de l'invention, la housse est munie, le long de son pourtour externe, de bandes auto-agrippantes repliables au-dessous de l'ossature pour coopérer avec le tissu présentant des propriétés agrippantes garnissant la surface d'appui de la partie d'assise.

Selon une autre caractéristique particulièrement avantageuse de l'invention, la housse est équipée, à sa partie centrale, d'une découpe essentiellement rectangulaire correspondant à la surface d'assise de la partie d'assise et munie le long de son pourtour de bandes auto-agrippantes applicables sur le tissu garnissant la périphérie de la surface d'assise afin de s'y accrocher et de permettre également un maintien de la housse à l'état parfaitement tendu à ce niveau.

La présence de cette découpe correspond à l'une des caractéristiques essentielles de l'invention vu qu'elle permet un ajustement quasi immédiat de la housse amovible sur la surface d'assise après sa mise en place autour du dossier et, le cas échéant, des accoudoirs du siège et sa fixation sur la périphérie de la surface d'appui.

Lorsque l'ossature du siège a ainsi été garnie d'une housse amovible, le consommateur n'a plus qu'à mettre en place des coussins contre la face interne du dossier et sur la surface d'assise.

Ces coussins sont bien entendu eux aussi en règle générale munis d'une housse amovible d'esthétique similaire à celle de la housse garnissant l'ossature et équipée de moyens de fermeture constitués par des bandes auto-agrippantes ou des moyens autres (fermetures éclair, boutons-pression, etc. ...)

Il est à noter que les housses des coussins peuvent être également équipées de bandes auto-agrippantes côte

endroit en particulier pour permettre leur fixation et leur maintien sur la surface d'assise.

L'invention se rapporte également à une housse amovible équipée, côté envers, de bandes auto-agrippantes.

5 Une telle housse présente l'avantage de pouvoir garnir un siège sans nécessiter d'ajustage fastidieux : en effet, les bandes auto-agrippantes s'appliquent sur les surfaces (surface d'assise et surface d'appui) garnies de tissu présentant des propriétés agrippantes et s'adaptent donc aux
10 différentes tensions des tissus qui, étant de natures différentes, présentent un allongement également différent.

Bien entendu, une telle housse peut être achetée par le consommateur indépendamment du siège auquel elle est destinée de façon à lui permettre de changer de décor et/ou
15 de couleur à son aise.

Il est ainsi possible d'obtenir un siège équipé d'une housse amovible totalement satisfaisant du point de vue de l'esthétique et d'un entretien très aisé.

Les caractéristiques du siège ainsi que de la
20 housse amovible qui font l'objet de l'invention seront décrites plus en détail en se référant aux dessins annexés, dans lesquels :

- la figure 1 représente l'ossature d'un canapé,
- la figure 2 est une vue de l'ossature représentée sur la
25 figure 1, après qu'elle ait été renversée sur le sol,
- les figures 3, 4 et 5 représentent différentes étapes de la mise en place de la housse amovible,
- la figure 6 représente un coussin,
- la figure 7 représente le canapé complètement équipé.

30 Les figures représentent à titre d'exemple un canapé équipé de deux accoudoirs ; bien entendu, le siège pourrait avoir une configuration autre sans pour cela sortir du cadre de l'invention.

Selon les figures 1 et 2, le siège est essentiellement
35 constitué par une ossature rigide 1 munie d'une partie d'assise 2 reposant sur quatre pieds 4, d'un dossier 3 ainsi que de deux accoudoirs 5.

La partie d'assise 2 comporte, d'une part, deux surfaces principales essentiellement rectangulaires s'étendant horizontalement lorsque le siège est dans sa position d'utilisation normale représentée sur la figure 1, à savoir
5 une surface supérieure ou surface d'assise 6 et une surface inférieure ou surface d'appui 7 portant les pieds 4 et, d'autre part, des faces latérales annexes 17.

Selon les figures 1 et 2, la surface d'assise 6 ainsi que la surface d'appui 7 sont revêtues d'un tissu présentant des propriétés auto-agrippantes qui est représenté en
10 hachurés.

Selon les figures 3, 4 et 5, l'ossature 1 est revêtue d'une housse amovible 8 dont la géométrie est calquée sur celle du siège et qui est équipée, à sa partie centrale,
15 d'une découpe rectangulaire 9 correspondant à la surface d'assise 6 de la partie d'assise 2.

Le pourtour 10 de la découpe 9 ainsi que le pourtour inférieur 11 de la housse 8 sont bordés, côté envers, de bandes auto-agrippantes 12 qui coopèrent avec le tissu présentant des propriétés agrippantes garnissant la surface
20 d'assise 6 et la surface d'appui 7 pour permettre l'accrochage de la housse 8 à ce niveau et sa fixation sur l'ossature 1 en lui donnant un aspect tendu.

Selon les figures 3, 4 et 5, la mise en place de
25 la housse 8 sur l'ossature 1 s'effectue de la façon suivante :

La première étape (figure 3) consiste à positionner la housse 8 selon les flèches A autour du dossier 3 et des accoudoirs 5 et le long des faces annexes 17 de sorte que
30 la découpe 9 soit bien centrée sur la surface d'assise 6.

La seconde étape (figure 4) consiste à rabattre le pourtour inférieur 11 de la housse 8 contre la surface d'appui 7, selon les flèches B, et à exercer une pression sur les bandes auto-agrippantes 12 qui bordent la housse 8 à ce
35 niveau afin de permettre son accrochage à la partie inférieure de l'ossature 1.

La troisième étape (figure 5) consiste à appliquer les bandes auto-agrippantes 12 qui bordent le pourtour

de la découpe 9, selon les flèches C, contre la périphérie de la surface d'assise 6 afin de tendre le tissu constitutif de la housse 8 au niveau de la partie inférieure du dossier 3, de la partie interne des accoudoirs 5 ainsi que de la face annexe 17 située à la partie avant du canapé.

La dernière étape qui permet d'obtenir le canapé représenté sur la figure 7 correspond au positionnement de quatre coussins 13 dont deux recouvrent la partie d'assise 6 tandis que les deux autres s'appuient contre le dossier 3.

10 Selon la figure 6, les coussins 13 sont eux aussi munis d'une housse amovible 14 fermée au moyen de bandes auto-agrippantes 15 et comportent, en outre, une bande auto-agrippante supplémentaire 16 permettant leur maintien par accrochage sur l'ossature 1 en particulier au niveau de la surface d'assise 6.

REVENDEICATIONS

1°) Siègre tel que fauteuil ou canapé constitué par une ossature (1) équipée d'une housse amovible (8) et garnie de coussins (13), cette ossature (1) étant munie, d'une part, d'une partie d'assise (2) reposant de préférence sur des pieds (4) et comportant deux surfaces principales essentiellement rectangulaires s'étendant horizontalement, à savoir une surface supérieure ou surface d'assise (6) et une surface inférieure ou surface d'appui (7) ainsi que des faces annexes (17) et, d'autre part, d'un dossier (3) et le cas échéant de deux accoudoirs (5),

caractérisé en ce que

- l'ossature (1) du siège est revêtue, au moins sur des tronçons de sa surface, d'un tissu présentant des propriétés agrippantes, notamment du type velours, aiguilleté ou mailles, et
- la housse amovible (8) a une géométrie adaptée à celle du siège et est équipée, côté envers, de bandes auto-agrippantes (12) coopérant avec le tissu présentant des propriétés agrippantes garnissant l'ossature (1) du siège pour permettre sa fixation et son accrochage en lui donnant un aspect tendu.

2°) Siègre selon la revendication 1, caractérisé en ce que

la surface d'assise (6) et la surface d'appui (7) de la partie d'assise (2) sont revêtues de tissu présentant des propriétés agrippantes, au moins sur leur périphérie.

3°) Siègre selon la revendication 2, caractérisé en ce que

la housse (8) est munie, le long de son pourtour externe (11), de bandes auto-agrippantes (12) repliables au-dessous de l'ossature (1) pour coopérer avec le tissu présentant des propriétés agrippantes garnissant la surface d'appui (7) de la partie d'assise (2).

4°) Siègre selon l'une quelconque des revendications 2 et 3,

caractérisé en ce que

la housse (8) est équipée, à sa partie centrale, d'une découpe (9) essentiellement rectangulaire correspondant à la surface d'assise (6) de la partie d'assise (2) et bordée le long de son pourtour (10) de bandes auto-agrippantes (12) applicables sur la surface d'assise (6) de façon à coopérer avec le tissu présentant des propriétés agrippantes garnissant celle-ci.

10 5°) Housse amovible destinée à un siège selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisée en ce qu'elle est équipée, côté envers, de bandes auto-agrippantes (12).

15

1/4

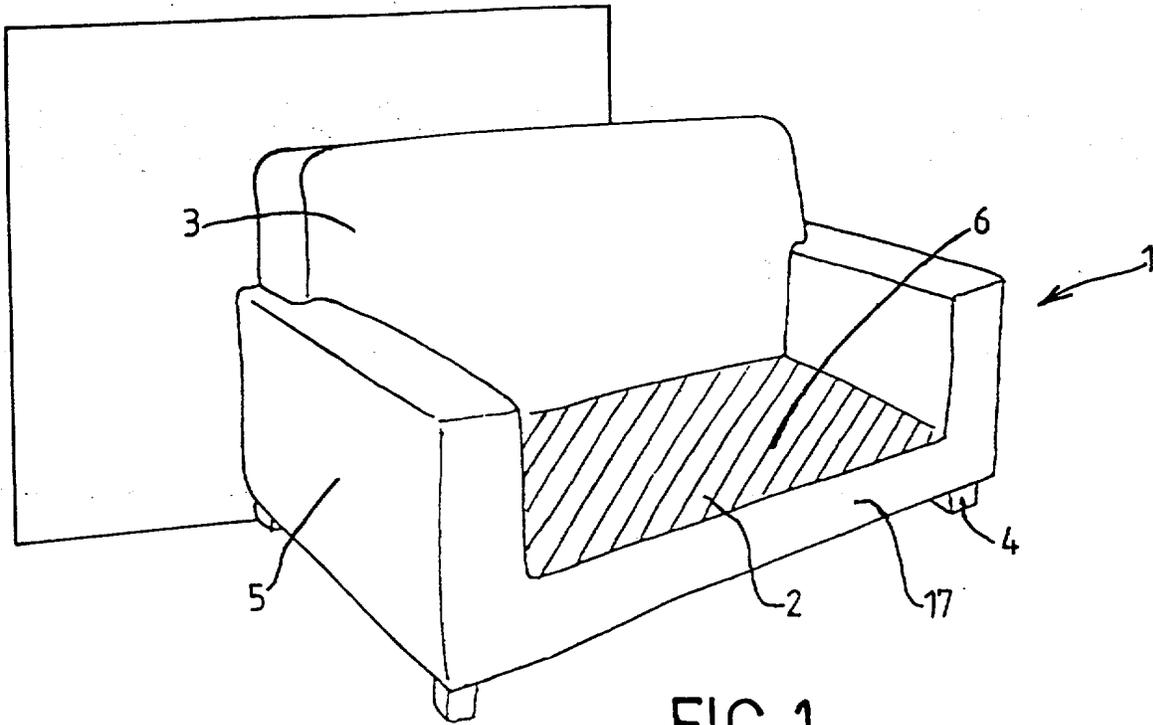


FIG. 1

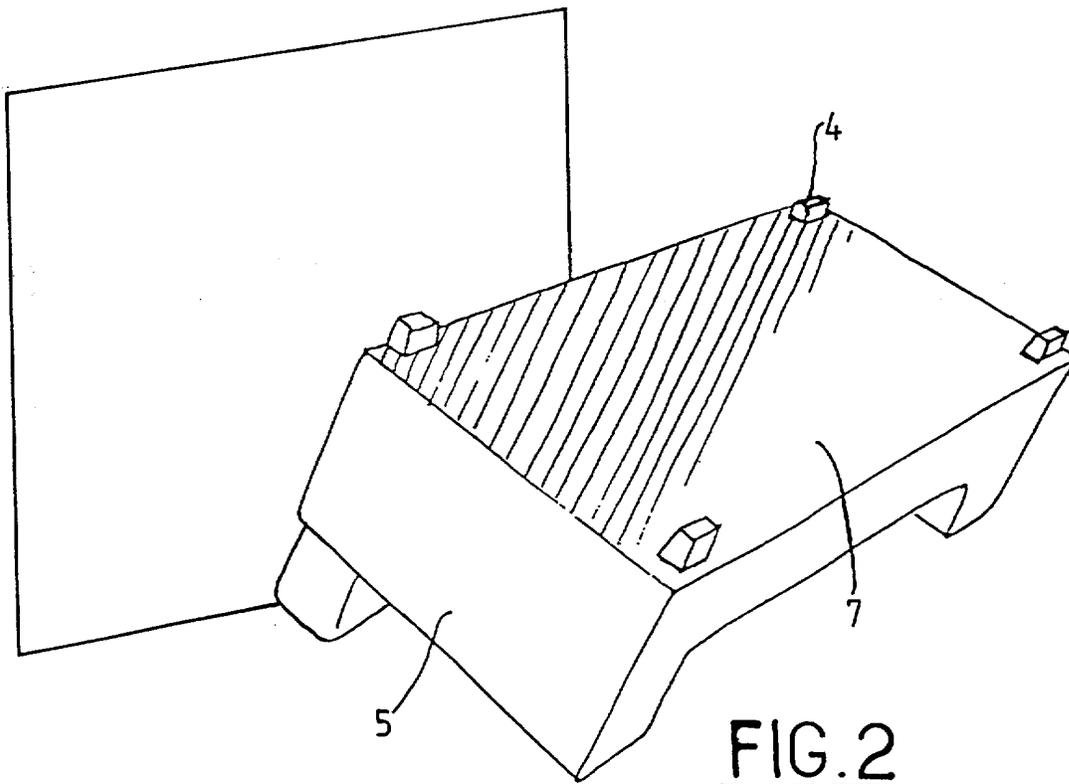


FIG. 2

2/11

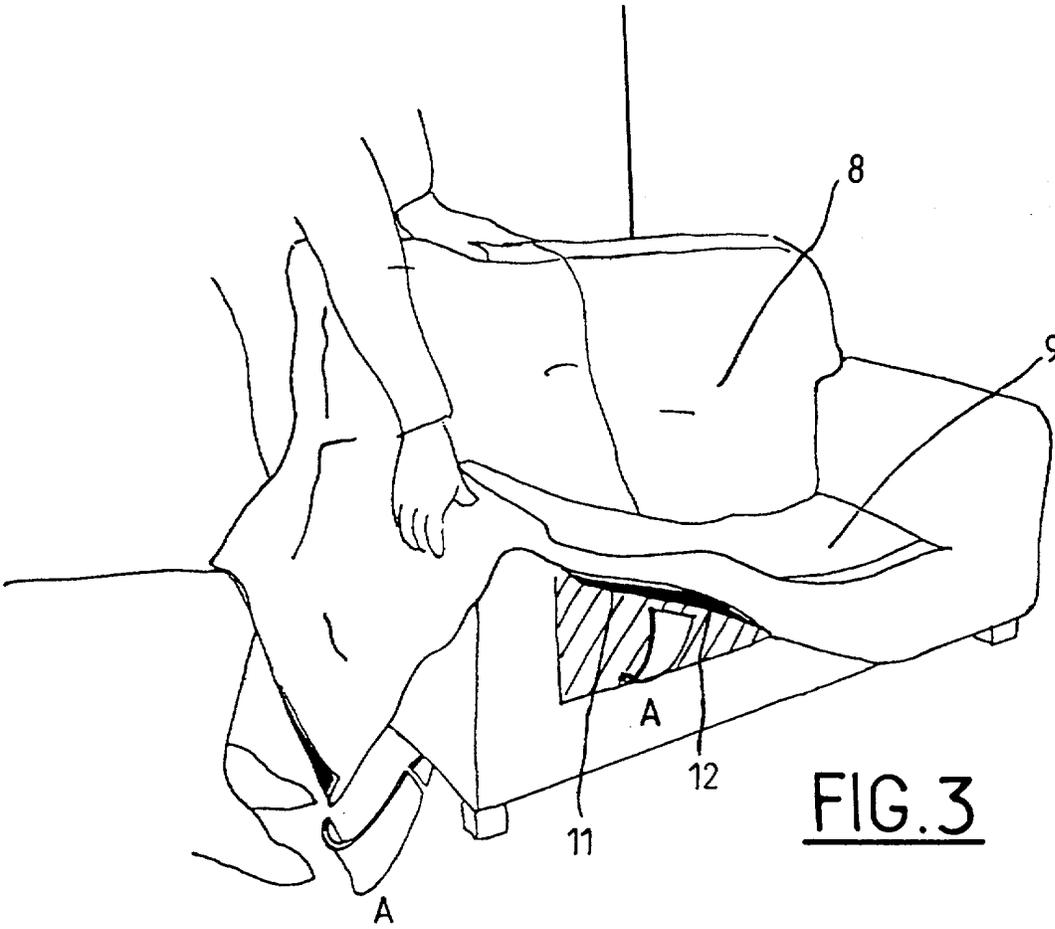


FIG. 3

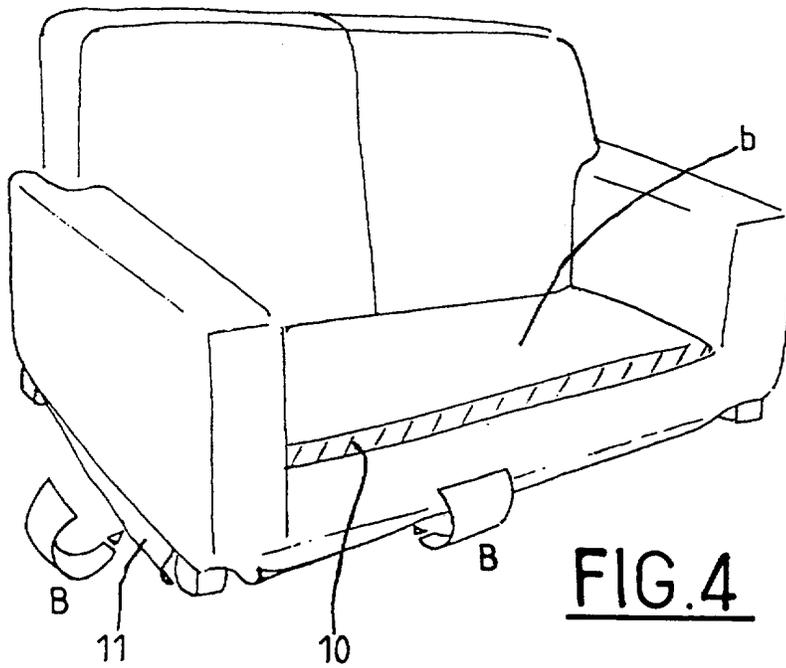


FIG. 4

3/4

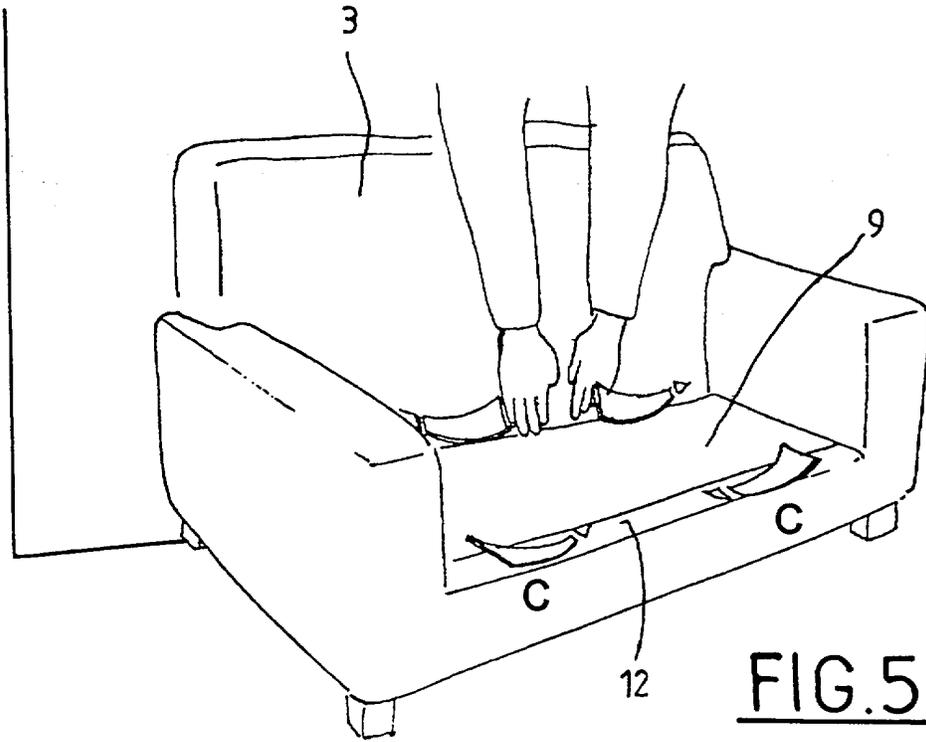


FIG. 5

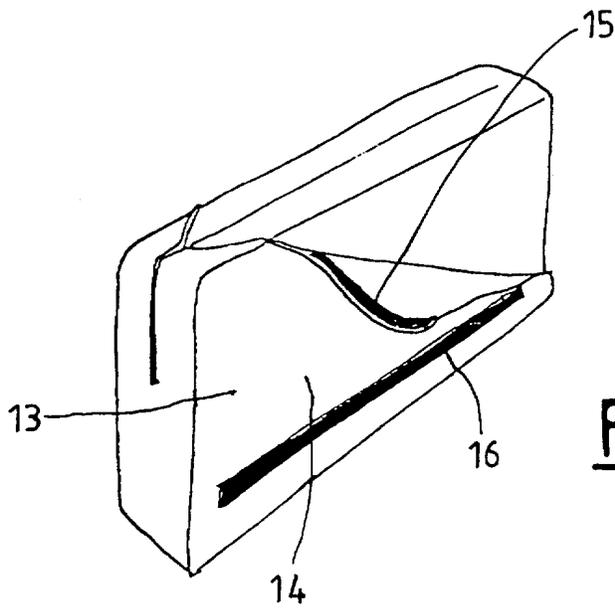


FIG. 6

2/4

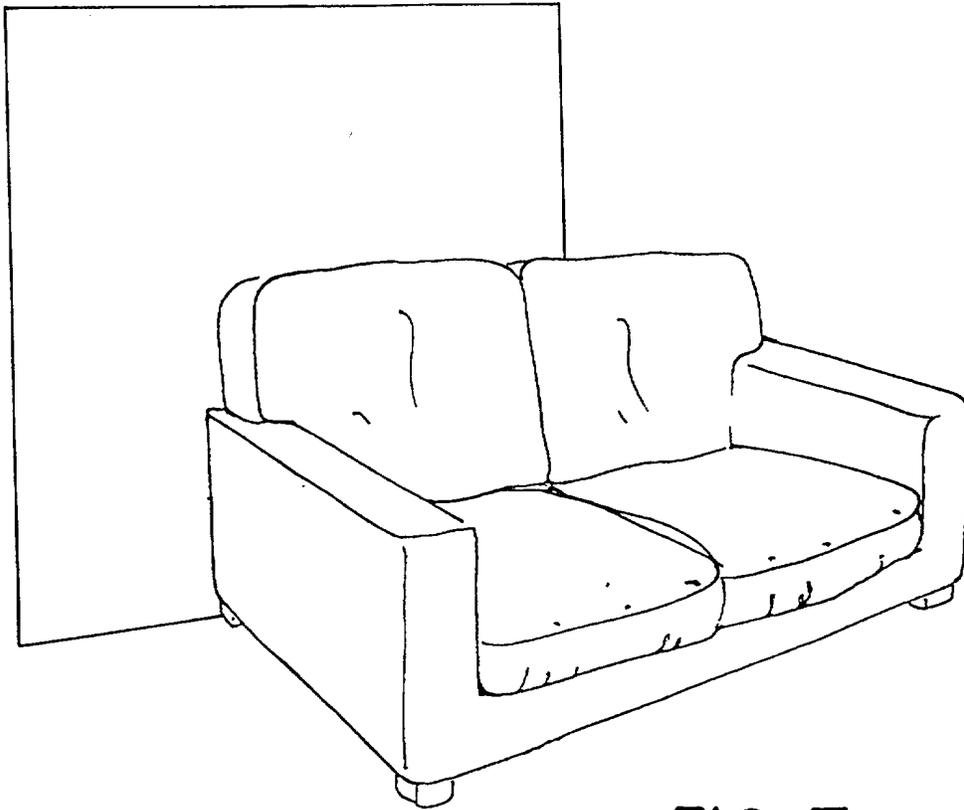


FIG. 7

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
X	GB 2 032 268 A (EVERSURE TEXTILES LTD) 8 mai 1980 (1980-05-08) * colonne 2, ligne 93-105; revendications 1,2; figures *	1-5
X	GB 1 530 825 A (CUSTOMAGIC MFG CO LTD) 1 novembre 1978 (1978-11-01) * colonne 4, ligne 73-94; revendications 1,10,11; figures *	1-5
X	FR 2 239 847 A (ZANOTTA SPA) 28 février 1975 (1975-02-28) * revendications; figures *	1-5
A	DE 25 16 528 A (KOENIG ROBERT) 28 octobre 1976 (1976-10-28) * revendications; figure *	1-5
A	CH 552 967 A (JEFFRIES DONALD D) 30 août 1974 (1974-08-30) * revendications; figures *	1-5
A	US 3 308 490 A (MARIE L. CACIOPPO) 14 mars 1967 (1967-03-14) * colonne 3-4; figure 1 *	1-5
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL.7)
		A47C
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
13 mars 2000		Amghar, N
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons</p> <p>..... & : membre de la même famille, document correspondant</p>		